



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/07/2017

Reçu en préfecture le 05/07/2017

Affiché le

SLOW

ID : 081-218102572-20170703-2017DEL54-DE

Date de la convocation
27.06.2017

L'an deux mille dix sept et le trois juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, DE GUALY, KOWALCZYK, Mme THUEL, Mrs PEYRONIE, BARDY.

N° 17/54

Absents : Mme BABAUX procuration à Mr FABRE
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU
Mme PESA procuration à Mme RAYNAL
Mmes ANGLES procuration à Mme VILLENEUVE
Mme GONZALES procuration à Mr DE GUALY
Mme PELLEGRINI procuration à Mr BARDY
Mr GALINIE.

Secrétaire : Mme VILLENEUVE.

Objet de la délibération

Rapporteur : Mme Joëlle VILLENEUVE

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION "LES
AMIS DU JOUR
D'EUF"**

L'association "les Amis du Jour d'Euf" s'est restructurée lors de sa dernière assemblée générale.

Plutôt que de reconduire le festival Jour d'Euf comme il s'est déroulé plusieurs années de suite à Saint-Juéry, le nouveau bureau a préféré programmer le 7 octobre 2017 une journée conviviale et intergénérationnelle avec l'organisation de jeux festifs au complexe de l'Albaret.

Ces "Olympiades" gratuites pour les participants et pour le public, seront ouvertes aux associations culturelles sportives ou autres de Saint-Juéry et des communes avoisinantes.

Une buvette et une restauration sur place seront proposées toute la journée.

Adopté à l'unanimité

Un apéritif clôturera l'événement et un film retraçant les 10 ans de l'Association sera projeté.

Sur proposition de la commission action culturelle et patrimoine et après avis favorable du Bureau Municipal, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000.00 € pour aider cette association à réaliser son projet.

Les fonds seront prélevés au chapitre 67 article 6745 du budget de fonctionnement 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000.00 € à l'association "les Amis du Jour d'Euf", et de prélever les fonds au chapitre 67 article 6745 du budget de fonctionnement 2017 de la ville.



Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 4 juillet 2017
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental